

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, DEPAIX Jean-Claude, BUTELLE Chantal, CHAMPION Marie-France, DORMAY Stéphane, FOURNAISE Jérôme, LORAILLER Franck, PIGOT Jocelyne, PONCELET Xavier.

Absent excusé : Monsieur ROCHET Bertrand ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy.
Secrétaire de séance : Madame BUTELLE Chantal.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2009 : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2009.

Crédits reportés : Le conseil municipal décide de reporter sur le budget 2010 les crédits suivants :

DEPENSES

- Eglise :	6 000 €
- Eclairage public :	3 900 €
- Tennis :	3 000 €
- Voirie :	65 500 €
- Atelier :	4 500 €
- Mairie :	69 000 €
- Salle communale :	1 000 €
- Sécurité incendie :	1 481 €
- Immobilisations corporelles :	13 541 €

RECETTES

- Eclairage public :	1 000 €
- Tennis :	5 700 €
- Voirie :	3 800 €
- Mairie :	17 000 €

Droits de préemption urbain : le conseil décide de ne pas préempter pour les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée AC 350 de 9 a 48 ca et AC 371 de 37 a 58 ca lieudit le Village pour un montant de 415 000 €.
- Parcelle cadastrée AC 418 de 6 a 8 ca lieudit le Village pour un montant de 250 000 €
- Parcelle cadastrée AC 426 de 11 a 44 ca lieudit le Village pour un montant de 180 000 € plus les frais

Dossier de DGE 2010 : le conseil décide de présenter trois dossiers au titre de la DGE 2010 à savoir la rue des Petits Clos (à l'unanimité), les trottoirs rue de Cormicy (10 voix pour une voix contre) et l'achat d'un deuxième ordinateur pour la mairie (unanimité).

Délibération n°1/2010 : dossier DGE 2010, aménagement rue des Petits Clos.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet établi par la Direction Départementale de l'Equipement relatif à l'aménagement de la rue des Petits Clos.

L'ensemble des travaux est évalué à 40 400,00 Euros H.T.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DGE 2010 et par l'autofinancement et des emprunts éventuels.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par la D.D.E. en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation,
- Décide de la réalisation pour 2010 de ces travaux,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Demande l'inscription du dossier au programme 2010 de la D.G.E.

Délibération n°2/2010 : dossier DGE 2010, aménagement d'un trottoir rue de Cormicy.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet établi par la Direction Départementale de l'Équipement relatif à l'aménagement d'un trottoir rue de Cormicy.

L'ensemble des travaux est évalué à 54 000,00 Euros H.T.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la D.G.E. 2010 et par l'autofinancement et des emprunts éventuels.

Après délibération, le conseil municipal, par 10 voix pour et une voix contre :

- Adopte le projet présenté par la D.D.E. en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation,
- Décide de la réalisation pour 2010 de ces travaux,
- Approuve le financement présenté par le maire,
- Demande l'inscription du dossier au programme 2010 de la D.G.E.

Délibération n°3/2010 : dossier DGE 2010, achat d'un deuxième poste informatique.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet établi par la société JVS-MAIRISTEM relatif à l'achat d'un deuxième poste informatique à la mairie.

L'ensemble des matériels est évalué à 1 025,00 Euros H.T.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la D.G.E. 2010 et par l'autofinancement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par la société JVS-MAIRISTEM en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation,
- Décide de la réalisation de ce projet pour 2010,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Demande l'inscription du dossier au programme 2010 de la D.G.E.

Contrat de maîtrise d'œuvre mairie : Monsieur le maire explique au conseil que les frais du contrat sont de 9 % du montant hors taxes des travaux. La subvention ayant été accordée sur la totalité de la proposition à savoir avec les options, le Maire propose de faire l'électricité dans l'appartement à l'étage

au lieu de la vitrification du parquet. A étudier au conseil selon devis. Le conseil accepte le contrat de maîtrise d'œuvre.

Délibération n°4/2010 : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Alain MOTTO, architecte, 10 Rue de Thil, 51220 VILLERS FRANQUEUX, concernant les travaux de réfection de la mairie pour un montant de 9% du montant total hors taxe des travaux effectués.

Adhésion à l'ARCAD : Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à l'ARCAD pour le moment, mais demander conseil à Monsieur MOTTO.

Autorisation de passage : Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande d'autorisation de passage émanant de l'ABEP pour une course de VTT le 16 mai prochain. Le conseil donne son accord.

Fête patronale 2010 : Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu deux propositions de prix pour la sono pour la fête patronale à savoir Music and Lights pour 990 € comme l'an passé et Discopower pour 750 € mais il doit nous confirmer s'il amène un podium pour ce prix. A revoir.

Exonération taxe sur les spectacles, tarifs droits de place forain, droits de place :

Délibération n°5/2010 : fixation de la redevance pour occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De fixer la redevance pour occupation du domaine public à 2,60 € par mètre linéaire vendu lors de la brocante 2010.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°6/2010 : Exonération taxe sur les spectacles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'exonérer de la taxe sur les spectacles l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°7/2010 : droits de place fête patronale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le droit de place des différents stands pour la fête patronale comme suit :

- | | |
|---------------------|------|
| - Confiserie | 30 € |
| - Tir | 30 € |
| - Jeux d'adresse | 30 € |
| - Manège enfantin | 20 € |
| - Pêche aux canards | 10 € |
| - Auto skooter | 40 € |

Divers :

1°) Monsieur le maire informe le conseil que Monsieur LEMAIRE, propriétaire de terrains derrière le château d'eau viendra le rencontrer pour voir si ses terrains pourraient être construits. Ils sont actuellement en COS 0.

2°) Un courrier de protestation des Anciens Combattants est arrivé en mairie concernant le pôle Champagne qui serait installé à CHARLEVILLE plutôt qu'à CHALONS EN CHAMPAGNE.

3°) Monsieur le Maire informe le conseil des demandes de subvention arrivées en mairie à savoir : association des parents d'élèves du collège, chorale La Villanelle, l'office de tourisme de Fismes, le Cercle de l'Amitié, l'AFM, les Gavroches.

4°) Le moto club demande l'autorisation d'occuper le terrain de cross lors de son moto cross annuel du 8 mai et les samedis de mars à septembre. Le conseil accepte cette demande.

5°) Monsieur ROSART a accepté la date du 16 mai prochain pour le déplacement des Belges en notre commune. Il faudrait voir si l'on pourrait changer la date pour notre déplacement à CHARLEROI (COUILLET) car le 22 août 2010 est le dimanche de la fête patronale.

6°) Monsieur PONCELET Xavier redemande s'il pourrait avoir la clé du terrain communal. Demander aux employés communaux pour en avoir une pour la refaire.

7°) Proposition est faite de faire un remembrement des bois : à étudier avec les propriétaires et services compétents.

8°) PAVE : Monsieur DEPAIX Jean-Claude demande s'il y aurait des volontaires pour l'aider à finir le relevé des voiries pouvant entrer dans le PAVE. Rendez-vous est pris le mercredi 20 janvier 2010 à 14 heures.

9°) Demander l'égavage des haies aux propriétaires des terrains se situant rue des Grands Clos (à hauteur du 20), rue du 119^{ème} RI (à côté de chez Madame MERLIER), et Petite Rue (glycine).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire
Guy LECOMTE